

Page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir et d'inciter à l'installation des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et</u> <u>durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
 - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- <u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de vos choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau avec le bulletin d'adhésion 2025 à Bernadette Faligant, 21 lotissement des moulins Brain/l'Authion 49800 LOIRE AUTHION

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : <u>ils deviennent partenaires</u>.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet www.amap-goutte-eau.fr/



Page à conserver par le consommateur

TERMES DU CONTRAT 2023:

Julie MIGAUD, gérante de l'EARL de la Voie lactée de Neuillé, vous propose à partir du jeudi 27 mars 2025:

de la tomme de vache en part :

- de 200/220 g : **7€**

- de 400/420 g : 12 €

fabriquée par les soins du Julie avec du *lait bio de l'EARL La Montbélliarde à Vernantes* : vaches au pâturage, semences et plantes médicinales.

Il vous est demandé un engagement ferme en choix et quantité identique, tout au long de la saison, soit pendant 10 distributions et ceci toutes les semaines impaires à compter du 27 mars 2025 et jusqu'au 28 août 2025

Contrat et Règlement :

Le contrat est à compléter

Le règlement se fera par 1 à 3 chèques à établir à l'ordre de : EARL DE LA VOIE LACTEE.

<u>En cas d'absence</u>, s'arranger avec un autre AMAPIEN pour qu'il prenne votre commande. A la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété de la productrice qui peut en disposer à sa guise.

<u>Le(s) Chèque(s)et le contrat</u> sont à remettre à la tutrice :

Christine COURCAULT 28 rue de l'Ormeau Corné 49630 LOIRE AUTHION 06.85.75.74.10

courcault.ch@wanadoo.fr



	Во	on de commande de to	omme de vache po	our la saison du 27 mars au 28 août 2025
Productrice : J	ulie MIGAUD, EARL La Voie Lactée 2	route des Poiriers 4968	0 NEUILLE	
Amapien : Nor	m: Prénom:		adresse :	
adresse mail :		téléphone :		
Tutrice : Christ	ine COURCAULT <u>courcault.ch@wana</u>	doo.fr 0685757410	28 rue de l'Ormea	au Corné 49630 LOIRE AUTHION
			70M	AME DE VACHE
		200/220 g		400/420 g
Prix unitaire	re 7 €			12 €
quantité				
TOTAL:	Nom	bre de chèques : 1	2 3 N	Montant des chèques 1 , 2€ , 3€
<u>Juli</u>		Je déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2025 Date et signature du consommateur:		
		Bon de commande d	de tommes pour la	a saison du 27 mars au 28 août 2025
Productrice : J	ulie MIGAUD, EARL La Voie Lactée 2	route des Poiriers 4968	30 NEUILLE	
Amanian : No	m : Dránom :		adrosso :	

	Bon de	commande de tommes pour la saison d	u 27 mars au 28 août 2025		
Productrice : Ju	ılie MIGAUD, EARL La Voie Lactée 2 route des l	Poiriers 49680 NEUILLE			
Amapien : Non	n: Prénom:	adresse :			
adresse mail:	télép	none :			
Tutrice : Christi	ne COURCAULT courcault.ch@wanadoo.fr 068	5757410 28 rue de l'Ormeau Corné 49	630 LOIRE AUTHION		
Les produits	TOMME DE VACHE				
	200/220	B	400/420 g		
Prix unitaire	7 €		12 €		
quantité		,			
TOTAL:	Nombre de che	eques: 1 2 3 Montant de	es chèques 1€ , 2€ , 3€		
<u>Julie</u>		ter les termes des généralités exposées e du consommateur:	en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2025		



	Bon de commande de tommes pour la saison	du 27 mars au 28 août 2025			
Productrice : Julie MIGAUD, EA	RL La Voie Lactée 2 route des Poiriers 49680 NEUILLE				
	VOTRE DOUBLE ne pas ir	nprimer			
Tutrice : Christine COURCAULT	courcault.ch@wanadoo.fr 0685757410				
28 rue de l'Ormeau Corné 4963	30 LOIRE AUTHION				
Les	TOMME DE VACHE				
produits	200/220 g	400/420 g			
Prix unitaire	7€	12 €			
Cde par livraison	<u>'</u>				
TOTAL: Nombre de chèques: 1 2 3		Montant des chèques 1 , 2€ , 3€			

- Imprimer la page 3 en 1 exemplaire

- Les pages 1 et 3 sont à garder par l'AMAPIEN
- La tutrice donnera les chèques à Julie la productrice pour : 1 chèque : mars

- 2 chèques : mars, mai

- 3 chèques : mars, mai, juillet